Image not found or type unknown

Récupération de points après retrait.

Par **jojo60240**, le **19/01/2012** à **23:52**

Bonjour,

J'aurais voulu savoir une chose : il y a 3 ans bientôt, en mars 2009, j'ai eu une suspension de permis et retrait de point. Les points sont récupéres au bout de 3 ans, je le sais, mais à la date de l'infraction ? (en mars), à la date du jugement (payé dans la foulée), juste le temps de l'encaissement ? (en avril) ou la date du retrait des point, date qui a été tardive ? (en octobre).

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **20/01/2012** à **07:50**

Bonjour,

La réponse vous a déjà été donnée en son temps. Relisez votre demande de 2009 et la réponse qui vous a été donnée. C'est là :
http://www.experatoo.com/droit-penal-general/contester-retrait-point-suite_56459_1.htm

Par ailleurs, un dossier spécial relatif à la récupération des points est sur ce forum de droit routier, et il est là :
http://www.experatoo.com/code-de-la-route/recuperer-points-permis_26240_1.htm
Tout y est expliqué.

Bonne lecture.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés